

Huissier ou thésard ???

Par **lina68**, le **09/07/2014** à **01:12**

Bonjour à tous et à toutes,

Je finalise actuellement mon mémoire de master Droit et Management.

A l'issue de ma soutenance j'avais pour but d'intégrer un cabinet d'huissier , mais voila que ma directrice de mémoire me demande de réfléchir à l'idée de faire une thèse CIFRE, étant donné que le droit du travail m'intéresse beaucoup et au vu de ce qu'elle voit pas apport à mon travail de mémoire.

Timidement je peux même dire que j'ai trouvé le sujet qui m'intéresserait et il serait en lien avec la santé et la sécurité au travail.

Mais voila je suis nouveau face à un dilemme , soit opter pour le chemin de l'huissier c'est à dire :

- *trouver un stage de deux ans rémunéré au SMIC

- *passer et tenter de réussir l'examen pro

- *arriver à racheter une étude ou me mettre salarié dans un cabinet existant

Où alors je me lance dans la thèse CIFRE ce qui suppose

- *trouver une entreprise qui me voudra pour 3 ans en CDD ou CDI avec 1400 euros nets par mois

- *Convaincre la commission CIFRE du bien fondé de mon projet (ce sont eux qui financent et s'ils ne sont pas motivés je tire une croix sur mon projet)

- *à la fin de la thèse avoir le grade de docteur et soit rester dans l'entreprise ou me lancer dans l'enseignement.

J'essaie de voir la meilleure possibilité et ce qui peut m'apporter le plus, tout en causant le moins de dégât si ça foire.....

Si vous avez des avis n'hésitez pas :)

Par **marsuup**, le **09/07/2014** à **03:04**

Bonjour,

personne n'est à ta place et tu es donc la seule personne à savoir ce qui est le mieux pour toi.

peut être cette question pourra t'aider :

As-tu pris plus de plaisir lors de la rédaction de ton mémoire, ou lors de tes stages en cabinet ?